

ANNEXE 1

14 15 03 - BARRET-FONTAINE (EN 3479) - partie bailleur

MODALITES DE PORTAGE PAR L'EPF RÉUNION

▶ Durée de portage souhaitée	11 ans	
▶ Différé de règlement souhaité	11 ans	(paiement à terme)
<i>(Entre date d'achat par l'EPFR et le premier règlement par le repreneur)</i>		
▶ Nombre d'échéances calculées	1	

REMBOURSEMENT DU CAPITAL PAR ÉCHÉANCES

▶ Prix d'achat HT du terrain par l'E.P.F.R.

(établi au vu de l'évaluation domaniale)

304 000.00 €

▶ Déductions éventuelles (minorations foncières)

-
-
-

▶ Décomposition du capital à amortir par échéances

▪ Capital à amortir = prix d'achat HT dans l'acte =>

				304 000.00 €
304 000.00 €		HT	TVA immo.	TTC
1 échéance	=	CAPITAL PAR ÉCHÉANCE :	304 000.00 €	304 000.00 €

FRAIS DE PORTAGE (intérêts financiers)

A) Frais de portage à 1.00%

▪ Total des frais financiers calculés sur la durée du portage

33 440.00 €		33 440.00 € HT	(cf tab. amort)	
		HT	TVA 8.50%	TTC
1 échéance	=	<i>Frais financiers par échéance</i>	33 440.00 €	2 842.40 €
				36 282.40 €

MONTANT ÉCHÉANCE =	337 440.00 €	2 842.40 €	340 282.40 €
(x 1 échéance)			

AUTRES FRAIS DE PORTAGE / PRODUITS DE GESTION, SUBVENTIONS

B) Frais d'acquisition, de gestion et coûts d'intervention

HT TVA TTC

- Coût d'intervention de l'EPFR
PM : suppression du coût
d'intervention à/c CA 26/02/2015
- Frais d'acquisition et de gestion :
cf. modalités prévues à l'article [*Coût de revient à la
Commune ou son repreneur*], de la convention

C) Produits de gestion du bien (le cas échéant)D) Subventions intervenant à la rétrocession du bien

-
-
-

		HT	TVA	TTC
▶ Coût de revient final cumulé (CR + FF - minorations)		337 440.00 €	2 842.40 €	340 282.40 €

La Commune

L'EPF Réunion